

INSCRIPTION & ATTESTATION VIDE GRENIER LA GARETTE Dimanche 13 avril 2025

Horaires : 08h à 18h Installation de 06h30 à 08h00

Fiche à compléter et à retourner accompagnée du règlement à :

APE Amuré - Sansais / Aurélie Bertot - 26 Grande rue - 79270 SANSAIS

TOUS LES RENSEIGNEMENTS SONT OBLIGATOIRES

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDE

NOM	PRENOM
	t que (cochez un des deux) : ☐ Personne physique (individuel) ☐ Personne morale
	conne morale : Représentant la structure :
	registre du commerce :
	es deux cas :
	SSE
	POSTAL COMMUNE
	EPHONE EMAIL
	d'Identité ou Permis de conduire <i>(rayer la mention inutile)</i> N°:
	ée le par :
	re sur l'honneur (cochez un des deux cas) :
	Ne pas m'inscrire en tant que commerçant, Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).
	Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
Déclar - -	Les places réservées et payées, non prises après 8h00 le 13/04/25 seront non remboursables et acquises aux organisateurs. L'attribution des places sera faite par les organisateurs. Une fois mon stand installé, mon véhicule devra être évacué et stationné sur les parkings à proximité – les véhicules ne pourront être stationnés sur les emplacements du vide-grenier.
	t règlement de € pour l'emplacement réservé d'une longueur de mts (3,00€/m) que à l'ordre de APE Amuré-Sansais
-1	Date : Signature :